

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## Arrêté du 20 février 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2504816A

La directrice de la protection judiciaire de la Jeunesse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse.

**ARRETE :**

### Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse, les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

Titulaires : Madame Aurélie GRIES  
Monsieur Sébastien VILLANOVA  
Monsieur Josselin VALDENNAIRE

Suppléants : Madame Aurélie POSADZKI  
Madame Cécile ROUIBAH  
Monsieur Jili BIET

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

Titulaire : Madame Béatrice BRIOUT  
Suppléant : Monsieur Ivan BATTUT

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

☐ Titulaires : Monsieur Marc HERNANDEZ  
Madame Marielle HAUCHECORNE  
Monsieur Nouredine NEFRA

☐ Suppléants : Madame Julie HOUDAN  
Monsieur Mathieu MOREAU  
Monsieur Vincent FRITSCH

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

☐ Titulaires : Monsieur Abdelrezeg LABED  
Madame Nadia DAHMANI

☐ Suppléants : Monsieur Xavier ANDRIEUX  
Monsieur Geoffrey BUISSON

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :*

☐ Titulaire : Monsieur Frédéric GAUTIER

☐ Suppléant : Monsieur Michel TISSIER-BEAUMONT

#### **Article 2**

L'arrêté du 29 mars 2024 susvisé est abrogé.

#### **Article 3**


Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

#### **Article 4**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 février 2025

**La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse**

  
**Caroline NISAND**